
(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 36

le mercredi 26 avril 2000

10 heures

Prière.

Le président signale que la page Dawn Logue a terminé ses études à l'Université du Nouveau-Brunswick et s'en ira travailler à Woodstock, au Nouveau-Brunswick. Le président lui offre ses meilleurs voeux dans son emploi futur.

M. S. Graham donne avis de motion 130 portant que, le mardi 2 mai 2000, appuyé par M. C. Thériault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les détails sur le nombre de touristes dans chaque parc provincial l'année dernière, avec une ventilation des droits payés pour les divers genres de permis selon les catégories établies par le règlement 85-104, ainsi qu'une indication, pour chacun des éléments mentionnés, des recettes accrues prévues qui seront obtenues par suite de l'augmentation des droits des parcs provinciaux approuvée par le gouvernement actuel dans le règlement 2000-13 de la *Loi sur les parcs* et dans le décret en conseil 2000-127.

M. S. Graham donne avis de motion 131 portant que, le mardi 2 mai 2000, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de l'annonce ou de l'avis d'emploi récent à la Division de la gestion du matériel d'Énergie NB, une indication des endroits où l'avis a été annoncé ou affiché, le nombre de candidatures pour le poste, le nom des membres du comité d'entrevue pour le poste avec leurs titres de postes, le nombre de candidatures inscrites sur la liste d'admissibilité à la fin des entrevues, le nombre de personnes inscrites sur les listes de redéploiement dont la candidature a été considérée ainsi que l'indication du dernier ministère où elles ont travaillé, y compris la correspondance, la documentation, les rapports et le courrier électronique relatifs à l'avis d'emploi et au recrutement de la personne dont la candidature a été retenue.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 132 portant que, le mardi 2 mai 2000, appuyée par M. B. Thériault, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre d'employés de chaque ministère qui ont fait des demandes de congé de stress ou de congé de maladie de longue durée du 30 juin 1999 au 26 avril 2000, ainsi que les jours de congé de maladie pris dans chaque ministère du 2 janvier au 26 avril 2000 et les congés de maladie pris dans chaque ministère du 2 janvier au 26 avril 1999.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 29, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances avant de revenir à celles du ministère des Transports.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

29, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

14 heures

La séance reprend.

Après un certain laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 heures.